

Micropolluants troublent l'eau claire

Récurrentes, les micropolluants retiennent l'attention de la société, partant, des scientifiques en charge de surveiller leur évolution. Au début de l'hiver, une réunion de ces spécialistes a fait savoir que les choses évoluaient dans le bon sens. État des lieux...

Les spécialistes de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (Cipel), réunis à Cartigny pour leurs assises annuelles, parlent de progrès spectaculaire. Pour eux, les concentrations de micropolluants dans le lac Léman ont baissé dans la période 2007 à 2008 notamment grâce aux efforts de l'industrie. Essentiellement les industries valaisannes qui ont limité leurs rejets de produits phytosanitaires. La diminution est moins marquée en ce qui concerne les médicaments. L'observation continue des eaux du Léman a révélé la présence d'une cinquantaine de pesticides – sur 250 recherchés – dont la concentration a diminué de 65% par rapport à 2005.

Ce résultat répond à une démarche du canton du Valais qui a imposé à ses industries chimiques, dès juillet 2008, des normes plus sévères. Le seuil à franchir dans un espace court vise à une baisse drastique des rejets d'ici à 2010.

Crèmes solaires et plages

Cette bataille pour une meilleure santé de l'eau – en l'occurrence du Léman – passe par le relais du public. Les spécialistes réunis au sein de la commission citée en marge demandent aux consommateurs d'éviter les crèmes solaires d'origine organique. Par ailleurs ils portent une attention marquée aux micropolluants cosmétiques (filtres UV ou parfums) et à ceux qui proviennent de détergents.

Au plan des phosphores, que l'on retrouve dans les produits pour lave-vaisselle, la concentration a baissé à 26 microgrammes par litre d'eau au cours de l'année 2007. L'objectif pour 2010 est d'atteindre 20 microgrammes par litre d'eau. Cet objectif sera atteint par des précautions en amont, mais il exige aussi une meilleure efficacité des stations d'épuration qui ne parviendront pas – c'est l'opinion des spécialistes de la Cipel – à atteindre le seuil de 95% d'élimination des phosphates qui leur avait été assigné pour 2010.

Au chapitre des mauvaises nouvelles



Une rivière dans son premier parcours: s'il y a micropolluants, ils sont d'origine agricole.
(Photo: Steff Schneider)

figure la découverte de PCB de type dioxine dans l'omble chevalier. La France a interdit la commercialisation des ombles de plus de 39 cm, car leur taux de contamination augmente avec l'âge et la taille. Cette mesure de limitation de la vente d'une espèce temporairement polluée pourrait être reprise par les cantons.

Quelques bonnes nouvelles viennent apporter un peu de couleur au bilan de la commission Cipel. On en a rencontré quelques-unes plus haut avec la baisse sensible de la pollution. Les spécialistes en ont identifié d'autres, particulièrement la bonne qualité, des eaux de baignade dans plus de trois quarts (78%) des sites observés. En 1992 cette proportion était de 52%. Ces eaux de baignade plus propres accueillent aujourd'hui des métaux lourds dans des proportions si faibles qu'elles se situent souvent en dessous du seuil de détection.

D'autres travaux engagés sur les rives du Léman vont dans le bon sens. C'est le cas de la renaturation des rives engagée par la ville de Nyon, celle de Thonon en France, et enfin à Genève où le canton va renaturer l'embouchure des rivières Versoix et Hermance.

Du côté de l'Office fédéral de l'environnement

En charge de ce défi à la taille du millénaire, la Confédération, à travers son office spécialisé Office fédéral de l'environnement (OFEV)¹, cherche à évaluer la charge des micropolluants dans les eaux usées et dans les cours d'eau. Cette évaluation passe par des «outils» particuliers comme les bio-tests et les méthodes éco-toxicologiques même si, pour autant, les scientifiques ne se font guère d'illusions: «Il se révèle tout simplement impossible de mesurer l'immense variété des micropolluants au moyen d'analyses simples et routi-

nières.» Dans ce contexte, mieux vaut se concentrer sur un nombre limité de substances et en tirer d'utiles modes d'emploi dans la mesure où nombre de leurs «cousines» se retrouvent dans notre vie quotidienne. Le problème posé n'est pas simple dans la mesure où, aux effets toxiques résultant de la substance elle-même, s'ajoutent ceux de sa dégradation, de son mélange avec d'autres substances nocives.

Par là on touche au monde mystérieux de la chimie dont on mesure mal le poids quotidien. Bien peu savent que, pour l'ensemble de l'Union européenne, on compte 100 000 substances homologuées mais seulement 10 000 dont on connaît les effets sur l'homme et 1 000 dont on a analysé les effets sur l'environnement.

À raison, les chercheurs mettent en garde: l'ignorance des effets de ces micropolluants, même en concentration très faible, n'est pas une garantie de leur innocence. Au contraire... Et le poison subtil qu'ils distillent ne se limite évidemment pas aux frontières du pays. Transportées par l'eau ou l'air sur de longues distances, les substances nocives, mais aussi les produits nés de leur dégradation, peuvent se révéler très nocifs. Dans cette dernière catégorie figurent les produits nés de la dégradation des produits de lavage (surfactants) suspectés d'avoir des effets sur la reproduction.

L'obstacle est dans la société

De toute évidence une société développée doit engager le combat contre ces agents insidieux. On sait d'expérience qu'il existe plusieurs sources de pollution par les micropolluants:

- la source agricole avec, entre autres, les pesticides et les médicaments administrés aux animaux;
- la source urbaine avec les produits détergents, les cosmétiques, les shampoings ou les médicaments;
- la source industrielle avec des produits très divers diffusés dans l'air ou dans l'eau durant le processus de fabrication.

Le retour au service public

Disons qu'il y va de l'honneur d'une société développée que de mesurer les risques transportés par l'air ou l'eau. Les travaux décrits ci-dessus sont conduits par des organismes de recherche dont le profit n'est pas le moteur central. On est ici dans un monde civilisé. L'émission «pour l'amour de l'eau» de la chaîne Arte en novembre 2008 a montré qu'il existait dans le secteur de la distribution de l'eau des partenaires – des sociétés multinationales – conduits essentiellement par la recherche de profits. Un des participants à l'émission soulignait en substance: «Ces sociétés ont été créées voilà 150 ans par des banquiers. Leur objectif premier est le bénéfice servi aux actionnaires. Le service aux consommateurs vient après.»

Aujourd'hui on mesure, à travers de nombreux détails, l'inconvénient qu'il y a à confier la gestion de la distribution d'eau municipale à l'une ou l'autre de ces compagnies. Les exemples abondent en Amérique du Sud où de véritables émeutes ont déclenché l'éviction de ces partenaires trop gourmands. Moins dramatique, mais néanmoins massif, le fait que la ville de Paris se sépare de deux sociétés qui se partageaient, avec de bons profits, la distribution de l'eau dans la capitale est explicite d'une réaction toujours plus répandue. L'histoire n'étant qu'un éternel recommencement l'une des sociétés – la Lyonnaise des eaux – qui se voit aujourd'hui contestée à Paris le fut à Lausanne. Dans une plaquette de référence on peut lire: «En 1907 la municipalisation de la distribution d'eau se poursuit avec le rachat de la Société des eaux de Pierre Ozaire qui appartenait, depuis un quart de siècle, à une multinationale française: la Compagnie générale des eaux pour l'étranger.»²

L'obstacle au traitement de ces problèmes tient à notre propre organisation. Comme le souligne Nathalie Chèvre, faculté des géosciences et de l'environnement de l'université de Lausanne, dans une communication récente: «La plus grosse difficulté, lorsque l'on veut identifier la source d'un micropolluant, tient au fait que la composition de ces produits est confidentielle.»

En clair, les secrets de fabrication interdisent aux spécialistes que la société se donne pour combattre ces problèmes de connaître les caractéristiques d'une substance qu'on va retrouver dans l'eau parce qu'elle fait l'objet d'une consommation quotidienne – par exemple les médicaments – ou d'une diffusion sporadique – exemple: les pesticides lessivés par la pluie.

Or un grand nombre de substances ne sont pas sans danger pour l'homme appelé à consommer simplement de l'eau du réseau. De dangereux polluants organiques persistants (POP) à l'instar du célèbre DDT apparaissent; des produits

de nettoyage se révèlent cancérigènes même à petites doses; des additifs au plastique jouent un rôle négatif dans la reproduction; des antibiotiques renforcent la résistance des bactéries etc. Tout cela reste sans doute invisible, impondérable. Mais ce n'est pas pour autant innocent. La preuve nous est administrée par nos actifs voisins de l'Union européenne. Depuis décembre 2006, ils ont mis en place une nouvelle directive qui répond au sigle anglais de «Registration, Evaluation and Autorisation of Chemical» (Reach) qui va conduire à l'évaluation du risque de quelque 30 000 substances.

Robert Curtat

¹ Le site internet de l'Office fédéral de l'environnement est particulièrement bien documenté sur ces questions: www.bafu.admin.ch

² La distribution de l'eau à Lausanne, septembre 1985